Solidaires informatique : la permanence syndicale confinée!

En cette période de confinement en lien avec l'épidémie de Covid-19, nombre de salarié-e-s se posent des questions.

Mon patron peut-il m'imposer de poser un congé ? Qu'est-ce que le chômage partiel ? Le télétravail est-il un choix pour le/la salarié-e ? Que faire si je me sens en danger ? Autant de question légitimes.

Dans ce contexte, connaître ses droits est important, et parler à un-e syndicaliste peut être utile à tout-e salarié-e, ou travailleur/euse indépendant-e. C'est pourquoi Solidaires informatique lance une permanence en ligne, où nous répondrons aux questions des salarié-e-s en live, si possible chaque jour.

La première édition de cette permanence aura lieu à partir de 18h ce jeudi 19 mars 2020.

La deuxième édition c'est ce Vendredi 20 mars 2020 à partir de 18h !

Tout-e-s les travailleurs/euses, en particulier ceux et celles des secteurs de l'informatique , des jeux videos et du conseil, pourront y poser leurs questions. Nous y répondrons au mieux, et il sera éventuellement possible d'échanger plus en détail sur des situations particulières.

Pour vous connecter, dès 18h et jusqu'à 19h au moins :
https://cloud.solidairesinformatique.org/call/zhe9z6ii